

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Juin 2026

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES – **V3**

Pièce n° 3

Sécurité incendie

Commun à tous les lots

1. SECURITE INCENDIE

TABLE DES MATIERES

1 DISPOSITIONS GENERALES	4
1.1 Objet du marché	4
1.2 Intervenant	4
1.3 Liste des travaux à réaliser	4
1.4 Consistance des opérations	4
1.4.1 Généralités	4
1.4.2 Allotissement	4
1.4.3 Ouvrages concernés et modalités d'exécution	4
1.4.4 Forme du marché	4
1.4.5 Objet des prestations	5
1.4.6 Délais	5
1.4.7 Clauses administratives	5
1.5 Sécurité	5
1.6 Facturation	5
1.7 Agrément APSAD	5
2 ATTENTES, CONTRAINTES ET ENGAGEMENTS	5
2.1 Attentes	5
2.2 Contraintes	5
2.3 Engagements	6
2.4 Responsabilité	6
2.5 Devoir de réserve	6
2.6 Assurances	7
3 MODALITES D'EXECUTION DE LA MISSION	7
3.1 Généralités	7
3.2 Signalisation	7
3.3 Matériel et outillage	7
3.4 Elimination des déchets	7
3.5 Normes et règlements	7
3.6 Délais d'interventions	8
4 PILOTAGE DES INTERVENTIONS	8
4.1 Mise en place du marché	8
4.2 Rencontres opérationnelles	8
5 EXTINCTEURS	8
5.1 Extincteur à eau pulvérisée avec additif, 6 litres	8
5.2 Extincteur à eau pulvérisée avec additif, 9 litres	8
5.3 Extincteur à poudre ABC, 6 kg	8
5.4 Extincteur à poudre ABC, 9 kg	8
5.5 Extincteur à poudre ABC, 50 kg	9
5.6 Extincteur à poudre Bicarbonate, 6 kg	9
5.7 Extincteur à gaz carbonique (CO2), 2 kg	9
5.8 Extincteur à gaz carbonique (CO2), 5 kg	9
5.9 Bac à sable	9
5.10 Plaque pour extincteur	9
6 PLAN D'EVACUATION	9
6.1 Format A4	9
6.2 Format A3	9
6.3 Format A2	9
7 DESENFUMAGE	9
7.1 Ouvrant de désenfumage escalier, dimension : 1 000 x 1 000	9

1. SECURITE INCENDIE

7.2 Protection antichute, dimension : 1 000 x 1 000	9
7.3 Commande désenfumage	10
8 SYSTEME DE SECURITE INCENDIE	10
8.1 Tableau	10
8.2 Centralisateur	10
8.3 Détecteurs ioniques de fumée	10
8.4 Détecteurs thermostatiques	10
8.5 Socle S4	10
8.6 Déclencheurs manuels	11
8.7 Indicateur d'action	11
8.8 Sirènes	11
8.9 Maintien magnétique	11
9 BLOCS DE SECOURS	11
9.1 Blocs "Sortie de secours"	11
9.2 Blocs Balisage	11
9.3 Batterie	11
10 PORTE COUPE-FEU	11
10.1 Porte 1 vantail coupe-feu 1/2 h	11
10.2 Porte 1 vantail coupe-feu 1 h	12
10.3 Porte 2 vantaux coupe-feu 1/2 h	12
10.4 Porte 2 vantaux coupe-feu 1 h	12
10.5 Ferme porte	12
10.6 Selecteur de porte	12
10.7 Remise en état	12
11 BORNE INCENDIE	12
11.1 Mesure Débit Pression	12
11.2 Poteau hydraulique	12
12 ASTREINTE	12
12.1 Astreinte obligatoire	12
13 PASSAGE ANNUEL	13
13.1 Déplacement :	13
13.1.1 Déplacement (moins de 50 km)	13
13.1.2 Déplacement (plus de 50 km)	13
13.2 Forfait à l'unité :	13
13.2.1 EXTINCTEURS	13
13.2.1.1 Extincteur à eau pulvérisée avec additif, 6 litres	13
13.2.1.2 Extincteur à eau pulvérisée avec additif, 9 litres	13
13.2.1.3 Extincteur à poudre ABC, 6 kg	13
13.2.1.4 Extincteur à poudre ABC, 9 kg	13
13.2.1.5 Extincteur à poudre ABC, 50 kg	13
13.2.1.6 Extincteur à poudre Bicarbonate, 6 kg	13
13.2.1.7 Extincteur à gaz carbonique (CO2), 2 kg	13
13.2.1.8 Extincteur à gaz carbonique (CO2), 5 kg	13
13.2.1.9 Bac à sable	13
13.2.1.10 Plaque pour extincteur	13
13.2.2 PLAN D'EVACUATION	13
13.2.2.1 Format A4	13
13.2.2.2 Format A3	13
13.2.2.3 Format A2	13
13.2.3 DESENFUMAGE	14
13.2.3.1 Ouvrant de désenfumage escalier, dimension : 1 000 x 1 000	14
13.2.3.2 Protection antichute, dimension : 1 000 x 1 000	14
13.2.3.3 Commande désenfumage	14
13.2.4 SYSTEME DE SECURITE INCENDIE	14
13.2.4.1 Tableau	14
13.2.4.2 Centralisateur	14

1. SECURITE INCENDIE

13.2.4.3 Détecteurs ioniques de fumée	14
13.2.4.4 Détecteurs thermostatiques	14
13.2.4.5 Socle S4	14
13.2.4.6 Déclencheurs manuels	14
13.2.4.7 Indicateur d'action	14
13.2.4.8 Sirènes	14
13.2.4.9 Maintien magnétique	14
13.2.5 BLOCS DE SECOURS	14
13.2.5.1 Blocs "Sortie de secours"	14
13.2.5.2 Blocs Balisage	14
13.2.5.3 Batterie	14
13.2.6 PORTE COUPE-FEU	14
13.2.6.1 Porte 1 vantail coupe-feu 1/2 h	14
13.2.6.2 Porte 1 vantail coupe-feu 1 h	14
13.2.6.3 Porte 2 vantaux coupe-feu 1/2 h	14
13.2.6.4 Porte 2 vantaux coupe-feu 1 h	14
13.2.6.5 Ferme porte	14
13.2.6.6 Selecteur de porte	14
13.2.7 BORNE INCENDIE	14
13.2.7.1 Poteau hydraulique	14

1. SECURITE INCENDIE

1 DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Objet du marché

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet la réalisation de la maintenance pour la sécurité incendie, conformément à la réglementation en vigueur, dans des résidences du patrimoine d'INLI PACA & CORSE.

Le marché concerne les parties communes.

1.2 Intervenant

Maîtrise d'ouvrage :
IN'LI PACA & CORSE
Immeuble « Air Promenade »
470, promenade des Anglais
06200 NICE

1.3 Liste des travaux à réaliser

Ces prestations comprennent notamment, selon les besoins, la maintenance des éléments ci-dessous :

- Extincteur Poudre
- Extincteur Eau
- Extincteur Dioxyde de Carbone
- Plan d'évacuation
- Bac à sable
- Désenfumage
- Bloc de secours
- Borne Incendie

1.4 Consistance des opérations

1.4.1 Généralités

L'Entreprise a à sa charge toutes les opérations, fournitures et leurs mises en œuvre nécessaires à l'achèvement de ces derniers, objet du présent marché.

L'Entrepreneur tiendra compte, entre autres, de ce préambule pour le calcul des prix.

1.4.2 Allotissement

Voir article 2.3 du Règlement de consultation

1.4.3 Ouvrages concernés et modalités d'exécution

Est concerné par le présent marché le patrimoine d'INLI PACA

Le titulaire s'assurera, lors de la prise de rendez-vous, de disposer de l'ensemble des accès nécessaires à la réalisation de sa mission. Il devra vérifier auprès du commanditaire les modalités d'accès aux installations techniques.

Le prestataire devra :

- Prendre rendez-vous avec le représentant de l'immeuble
- Réaliser les diagnostics sur site avec les équipements certifiés des éléments à changer
- Réaliser les travaux nécessaire pour le Sécurité incendie

1.4.4 Forme du marché

Voir article 3.1 du Règlement de consultation

1. SECURITE INCENDIE

1.4.5 Objet des prestations

La présente clause définit les modalités d'exécution des prestations pour la réalisation des travaux de Sécurité incendie sur l'ensemble des résidences collectives gérées par INLI PACA&CORSE

1.4.6 Délais

Voir article 2.6 du Règlement de consultation

1.4.7 Clauses administratives

- Responsabilité civile professionnelle obligatoire.
- Certifications requises (opérateur certifié par organisme accrédité COFRAC).

1.5 Sécurité

Le Titulaire doit enseigner au personnel placé sous son autorité les diverses consignes de sécurité générales et particulières relatives au marché, l'informer, après en avoir pris connaissance, sur les particularités des résidences, de leurs équipements, des conditions d'intervention ainsi que sur les risques potentiels. Il devra contrôler fréquemment que ces consignes et informations sont parfaitement connues des intéressés.

Il doit informer sans retard INLI PACA & CORSE de toute anomalie, qu'elle qu'en soit l'origine, susceptible d'entraîner des détériorations des installations ou de mettre en cause la sécurité des résidents ou sa propre sécurité.

Si le Titulaire estime que son personnel peut encourir des risques particuliers pour sa sécurité dans le cadre de l'exécution de ses prestations, il doit adresser sans délai à INLI PACA & CORSE des propositions pour réduire ou éliminer ces risques.

Le Titulaire doit prendre toutes précautions lors de l'utilisation de certains produits de traitement pour éviter toute gêne ou incidents vis à vis des résidents...
Le personnel devra disposer des équipements individuels de protection.

1.6 Facturation

Il sera présenté avec chaque facture, le détail des travaux réalisés par résidence

1.7 Agrément APSAD

La société devra OBLIGATOIREMENT être certifiée APSAD et devra fournir avec son offre son certificat APSAD

2 ATTENTES, CONTRAINTES ET ENGAGEMENTS

2.1 Attentes

IN'LI PACA & CORSE s'est engagé dans une démarche de contrôle qualité des prestataires. Cette démarche vise à améliorer la bonne qualité de service auprès des habitants, tout en mettant en œuvre une gestion de proximité adaptée. IN'LI PACA & CORSE sera attentif à la qualité des prestations, aux délais des interventions et à la bonne gestion du marché en lien avec les agences de proximité.

Dans le cadre de son projet stratégique d'entreprise, IN'LI PACA & CORSE a également mis en avant sa volonté de développer sa stratégie environnementale.

Afin de respecter ces engagements, IN'LI PACA & CORSE souhaite confier le marché à des entreprises compétentes, qui, dès la notification du marché, désigneront une personne physique, habilitée à le représenter pour les besoins de l'exécution des prestations.

2.2 Contraintes

- Intervention à réaliser en site occupé
- Réduire l'impact environnemental lors des interventions

1. SECURITE INCENDIE

- Maintenir la sécurité des résidents et des intervenants
- Respecter et répondre aux réglementations en vigueur
- Contribuer à l'amélioration du service rendu aux usagers
- Achever les prestations aux dates annoncées et contractuelles

2.3 Engagements

Les engagements du titulaire sont les suivants :

- Assurer des prestations de qualité (technique, réactivité, relationnel), avec une obligation de résultat,
- S'engager à disposer des moyens humains et techniques suffisants pour assurer l'exécution des prestations au long du marché,
- Respecter les délais d'interventions (afin de limiter la vacance technique des logements),
- Exécuter les prestations conformément aux règles de l'art et de sécurité du travail en vigueur.

Les engagements d'IN'LI PACA & CORSE :

- Mettre à disposition du titulaire les informations nécessaires à la réalisation des prestations,
- Mettre en place un suivi rigoureux du titulaire.

2.4 Responsabilité

Le titulaire devra s'assurer que toutes les interventions sont réalisées dans le strict respect des réglementations en vigueur. Le respect des règles de sécurité et des normes environnementales est primordial, non seulement pour garantir la sécurité des personnes, mais aussi pour préserver les installations publiques et l'environnement.

Dans ce cadre, il est de la responsabilité du titulaire de suivre et d'appliquer les bonnes pratiques en matière de :

- Sécurisation des zones de travail. Le titulaire devra délimiter clairement les zones de travail et signaler tout danger, conformément aux règles de sécurité applicables.
- Gestion des nuisances, notamment en ce qui concerne les bruits, les odeurs, et les émissions de gaz. Le titulaire devra veiller à minimiser les nuisances générées par les équipements utilisés et se conformer aux normes en vigueur pour la gestion des nuisances sonores et olfactives.
- Protection des ouvrages existants.

Le titulaire est également responsable de tout dommage causé à IN'LI PACA & CORSE ou à l'égard de tiers dans le cadre de l'exécution des prestations par son personnel. En cas de dommage sur les infrastructures publiques, le titulaire devra procéder à la remise en état à ses frais et sous un délai de quinze jours.

À défaut, IN'LI PACA & CORSE pourra effectuer les réparations nécessaires, aux frais et risques du titulaire.

En ce qui concerne les dommages éventuels causés aux tiers (résidents, propriétaires, etc.), le titulaire prendra en charge toute réclamation ou litige qui pourrait survenir pendant la durée du marché, notamment pour des dommages tels que la casse ou la salissure des biens ou infrastructures. Il devra veiller à ce que toute réclamation soit réglée rapidement et à ses frais.

Enfin, le titulaire devra se conformer à toute exigence spécifique pouvant être précisée dans le cahier des charges technique ou par les autorités compétentes. Le respect des exigences spécifiques relatives aux normes de curage et de traitement des effluents et déchets est impératif.

Le titulaire du marché assume la remise en état des lieux suite à son intervention. Toutes négligences seront sanctionnées par une pénalité (Art 5 du CCAP).

Les frais de nettoyage relatifs à la négligence du titulaire, lui seront directement adressés. Le titulaire devra effectuer directement le paiement à l'entreprise intervenante, fournissant à IN'LI PACA & CORSE une preuve du règlement.

Toutes négligences ayant sinistrées un logement par le manquement à ses obligations, obligera le titulaire à réaliser un constat dégâts des eaux directement avec le sinistré.

2.5 Devoir de réserve

Dans le cadre du présent marché, le Titulaire et son personnel, peuvent avoir certaines informations, nom des locataires, coordonnées... une discrétion doit être de rigueur et les informations doivent être utilisées

1. SECURITE INCENDIE

uniquement pour réaliser les prestations demandées.

2.6 Assurances

Le titulaire du marché doit avoir souscrit un contrat d'assurances en cours de validité garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir en cas de dommages corporels et/ou matériels causés au tiers et au Client à l'occasion de ses interventions, objet du marché.

Il doit produire, à toute demande de IN'LI PACA & CORSE, une attestation de son assureur indiquant la nature, le montant et la durée de la garantie, ainsi que la franchise si elle existe. IN'LI PACA & CORSE pourra obtenir s'il le désire communication de l'intégralité du contrat d'assurances ; toute modification du contrat devra être immédiatement signalée à IN'LI PACA & CORSE.

3 MODALITES D'EXECUTION DE LA MISSION

3.1 Généralités

Dans le cadre de ses obligations, le Titulaire assurera la main d'œuvre, le matériel, les fournitures, les déplacements et la logistique nécessaires à la parfaite exécution du marché.

3.2 Signalisation

Le Titulaire devra assurer :

La signalisation, l'éclairage, le balisage et tout système de protection indispensable à la sécurité des personnes et des biens pendant la durée des travaux et jusqu'à l'évacuation des matériaux et gravats.

Il sera responsable de tous accidents qui pourraient résulter d'une signalisation, d'une protection, d'un balisage ou d'un éclairage insuffisant des travaux.

3.3 Matériel et outillage

Les entreprises exécutant des diagnostics doivent respecter les normes européennes en vigueur, notamment celles relatives aux nuisances sonores. Les engins utilisés doivent donc être conformes aux exigences légales et réglementaires, tout en ne provoquant aucune dégradation des ouvrages publics existants. Le choix des équipements et des techniques reste libre, à condition qu'ils respectent ces normes et ne génèrent pas de nuisances excessives pour l'environnement ou les riverains.

Le titulaire est responsable de l'utilisation de matériel et d'outillage adaptés à la bonne exécution des prestations, ainsi qu'à la sécurité du personnel et des tiers. Le matériel devra être choisi en fonction des spécificités et garantir une intervention efficace et respectueuse de l'environnement.

Aucune mise à disposition de locaux, matériel, ou fourniture de la part du maître d'ouvrage n'est prévue dans le cadre de ce marché. Le titulaire devra ainsi fournir et maintenir tout le matériel et les équipements nécessaires à l'exécution des prestations.

3.4 Elimination des déchets

Les déchets générés par les prestations du titulaire doivent être gérés conformément aux exigences réglementaires. Ces déchets seront balayés et collectés au fur et à mesure de la progression des travaux, sans être stockés sur le lieu de production.

Les déchets doivent impérativement être évacués et transportés vers des sites de dépôt ou de valorisation sans stockage intermédiaire. Le titulaire est responsable de l'envoi des déchets vers des filières agréées, adaptées à chaque catégorie de déchet (DIB, DID, déchets graisseux, boues, sables, etc.).

3.5 Normes et règlements

Les prestations seront réalisées conformément aux normes en vigueur

1. SECURITE INCENDIE

3.6 Délais d'interventions

L'intervention doit être effectuée pendant les jours ouvrés et aux heures ouvrées chez le titulaire du marché et pendant les heures d'ouverture des résidences, actuellement 8 h - 12 h et 14 h - 18 h 00. A la prise de l'entretien par le titulaire, celui-ci précisera à IN'LI PACA & CORSE la date à laquelle cet entretien préventif sera effectué. Il confirmera par écrit à l'organisme, 8 jours avant la date de passage pour la visite.

4 PILOTAGE DES INTERVENTIONS

4.1 Mise en place du marché

Au début du contrat, une rencontre sera organisée entre le responsable de l'entreprise, le responsable de l'agence et son équipe, et le chargé d'exploitation pour :

- Présenter les différents interlocuteurs
- Présenter les organisations générales d'IN'LI PACA & CORSE et de l'entreprise titulaire du marché
- Décider de la méthodologie et du rythme
- Définir les modalités d'accès aux lieux d'interventions
- Echanger sur les prestations à réaliser

4.2 Rencontres opérationnelles

Une rencontre opérationnelle régulière sera organisée entre le responsable désigné par le titulaire et les personnes en charge des commandes d'IN'LI PACA & CORSE afin de faire le point sur :

- L'organisation
- Le suivi de la réalisation des prestations, (respects des plannings et avancements)
- Les difficultés rencontrées

La programmation et le calendrier des rencontres seront définies par les deux parties concernées, dès le début de l'exécution du présent marché.

En complément de ces rencontres, le titulaire devra transmettre tous les mois et à chaque demande d'IN'LI PACA & CORSE, un reporting sous format Excel listant l'ensemble des interventions effectuées. Ce tableau devra être mis à jour mensuellement afin qu'IN'LI PACA & CORSE puisse bénéficier en temps quasi réel d'une cartographie à jour.

5 EXTINCTEURS

L'entrepreneur devra à cette prestation la fourniture et pose d'extincteurs adaptés à la destination des locaux et à l'usage envisagé. Extinction de feu d'origine :

- diverses, bois, papiers, etc... = EAU PULVÉRISÉE. ou POUDRE.
- électrique = CO2.
- gaz ou carburant = POUDRE BICARBONNATE.

NOTA : Le matériel proposé sera TOUJOURS de marque connue et un contrat d'entretien et de visites régulières sera proposé par le fournisseur.

Tout le matériel sera conforme à la norme NF S 61.900.

Vérification de la pression, de l'accessibilité et de la signalétique.

L'Entrepreneur devra prévoir le remplacement des éléments ci-dessous :

5.1 Extincteur à eau pulvérisée avec additif, 6 litres

5.2 Extincteur à eau pulvérisée avec additif, 9 litres

5.3 Extincteur à poudre ABC, 6 kg

5.4 Extincteur à poudre ABC, 9 kg

1. SECURITE INCENDIE

5.5 Extincteur à poudre ABC, 50 kg

5.6 Extincteur à poudre Bicarbonate, 6 kg

5.7 Extincteur à gaz carbonique (CO2), 2 kg

5.8 Extincteur à gaz carbonique (CO2), 5 kg

5.9 Bac à sable

Fourniture et mise en place, sable compris, d'un bac à sable (100 l mini) y compris fourniture du sable, avec seau à fond arrondi et pelle accrochés au mur.

5.10 Plaque pour extincteur

6 PLAN D'EVACUATION

Présentation réglementaire plastifiée dans cadre alu avec mention des consignes de sécurité à respecter et plan du rez-de-chaussée et du sous-sol.

L'Entrepreneur devra prévoir le remplacement des éléments ci-dessous :

6.1 Format A4

Format A4

6.2 Format A3

Format A3

6.3 Format A2

Format A2

7 DESENFUMAGE

Contrôle des volets, trappes, et systèmes de désenfumage naturel ou mécanique. Vérification des commandes manuelles et automatiques.

7.1 Ouvrant de désenfumage escalier, dimension : 1 000 x 1 000

Le présent article définit les travaux de maintenance de désenfumage naturel par exutoires en toiture pour la cage d'escalier. Les lanterneaux comprendront la coupole, le cadre coiffant et toutes sujétions de manutention, fixation, pose et raccordement avec l'étanchéité.

L'ensemble des matériels (exutoires, organes de commande) devra être conforme aux DTU, normes et textes réglementaires applicables. L'Entreprise tiendra compte des conditions d'intervention sur site et assurera la coordination avec les lots couverture/étanchéité.

L'Entrepreneur devra prévoir également la dépose des équipements existants et la fourniture et pose des nouveaux équipements

Dimension : 1 000 x 1 000

7.2 Protection antichute, dimension : 1 000 x 1 000

Fourniture et pose d'une protection antivol et anti-chutes sous les exutoires de fumées par barreaudage acier plein, écartement ~ 10 mm, galvanisé, soudé à l'armature métallique de la toiture via une cornière périphérique galvanisée, elle-même soudée aux costières.
Y compris dépose et évacuation des équipements existants

1. SECURITE INCENDIE

Dimension : 1 000 x 1 000

7.3 Commande désenfumage

Remplacement de la commande de désenfumage de la cage d'escalier par un treuil pneumatique et par une commande manuelle.
Implantation selon la réglementation
Y compris dépose et évacuation de l'équipement existant

8 SYSTEME DE SECURITE INCENDIE

La réglementation et les dispositions propres au bâtiment déterminent un Système de Sécurité Incendie (S.S.I.)

DÉTECTION AUTOMATIQUE D'INCENDIE :

Les détecteurs automatiques d'incendie seront conformes à la NF S 61.950 et estampillé NF. Ils seront associés au Tableau de Signalisation Incendie. Le choix du type de détecteur sera approprié au risque.

ALARME MANUELLE :

Les Déclencheurs Manuels (D.M) de couleur rouge

CABLAGES :

Le câblage respectera les données constructeurs et les normes en vigueur (NF C 15.100 et NFS 61. 932).
Les câbles seront de la catégorie CR1 chaque fois que la réglementation l'exige. Dans le cas contraire, ils seront de la catégorie C2.

CANALISATIONS ET RACCORDEMENTS :

Le montage de l'installation sera réalisé suivant les prescriptions de la norme UTE NF C 15.100 relative à l'exécution des installations électrique.

Toute l'installation sera réalisée suivant les règles de l'Art pour ce type de Bâtiment avec :

- Les mises à la terre et les protections électriques nécessaires, connexions aux bornes de tous les équipements.
- Les boucles de détections, les lignes de télécommandes, les lignes de contrôles, les lignes de diffuseurs sonores seront repérées par étiquettes numérotées.
- Tous les passages en murs, planchers cloisons etc, seront protégés par des fourreaux adaptés et le degré coupe feu sera respecté

Test de déclenchement, vérification des sirènes, des détecteurs et de la centrale.

L'Entrepreneur devra prévoir le remplacement des éléments ci-dessous :

8.1 Tableau

- Tableau Activa 128 interactif adressable 128, coffret certifié TS 108.

8.2 Centralisateur

- Centralisateur TEN 4-CMSI certifié NF N° 29 en coffret équipé.

8.3 Détecteurs ioniques de fumée

- Détecteurs ioniques de fumée adressé DA 14.

8.4 Détecteurs thermostatiques

- Détecteurs thermostatiques adressé DA 34.

8.5 Socle S4

- Socle S4 pour détecteurs série 4.

1. SECURITE INCENDIE

8.6 Déclencheurs manuels

- Déclencheurs manuels adressés LED, série 4 à membrane.

8.7 Indicateur d'action

- Indicateur d'action montage en saillie ou encastrés suivant possibilités.

8.8 Sirènes

- Sirènes 316 E (96 d B à 1 m).

8.9 Maintien magnétique

- Maintien magnétique de 24 V avec bouton poussoir et contreplaqué.

9 BLOCS DE SECOURS

Test de fonctionnement, vérification de l'autonomie, remplacement des blocs batteries si nécessaire.

L'Entrepreneur devra prévoir le remplacement des éléments ci-dessous :

9.1 Blocs "Sortie de secours"

Fourniture et pose de blocs autonomes de sécurité avec mention "SORTIE DE SECOURS" y compris boîtes de connexion incombustibles, canalisations résistantes au feu, fixations, raccordement et toutes sujétions.

9.2 Blocs Balisage

Fourniture et pose de blocs autonomes de sécurité pour balisage avec étiquette de type LUCCI des Ets Luminox y compris fixations, raccordement et toutes sujétions.

9.3 Batterie

L'Entrepreneur devra chiffrer le remplacement des batteries pour blocs de secours, avec dépose et évacuation des batteries existantes et fourniture et pose de nouvelle batterie

10 PORTE COUPE-FEU

Porte à âme pleine 50 mm d'épaisseur.

Revêtement stratifié coloris au choix du maître d'ouvrage

Huissierie en framiré 7 x 9 à parement comportant feuillure de la porte et arrondi de l'angle vif.

Fixation par 6 pattes à scellement.

Quincaillerie : Normbau béquille ZD 80 alu brossé avec rosace et rosace pour serrure, fourniture d'une clef par porte

Avec ferme-porte à engrenage et crémaillère DORMA TS 91, pour portes à droites et à gauche, fermeture à partir de 180°, thermo-constant, avec soupape de surpression incorporée. Taille de ferme-porte 3/2.

Ferme-porte à pignon et crémaillère avec force de fermeture réglable par changement de la position sur le groupe de perçage.

Finition alu brossé

Sélecteur de porte pour les portes à 2 vantaux

Ces portes devront répondre à la norme NFP 23.302 et NFP 23.501 (technique des essais) et devront posséder un PV donnant leur degré coupe feu (l'entrepreneur sera tenu de fournir ce PV avant la pose).

L'Entrepreneur devra prévoir le remplacement des éléments ci-dessous, avec dépose et évacuation des éléments et fourniture et pose des nouveaux équipements :

10.1 Porte 1 vantail coupe-feu 1/2 h

Porte coupe-feu 30 minutes

Largeur : entre 730 et 930 mm

Hauteur : entre 2 040 mm et 2 200 mm

1. SECURITE INCENDIE

10.2 Porte 1 vantail coupe-feu 1 h

Porte coupe-feu 60 minutes
Largeur : entre 730 et 930 mm
Hauteur : entre 2 040 mm et 2 200 mm

10.3 Porte 2 vantaux coupe-feu 1/2 h

Porte coupe-feu 30 minutes
Largeur : entre 1 400 et 1 600 mm
Hauteur : entre 2 040 mm et 2 200 mm

10.4 Porte 2 vantaux coupe-feu 1 h

Porte coupe-feu 60 minutes
Largeur : entre 1 400 et 1 600 mm
Hauteur : entre 2 040 mm et 2 200 mm

10.5 Ferme porte

Ferme-porte à engrenage et crémaillère DORMA TS 91, pour portes à droites et à gauche, fermeture à partir de 180°, thermo-constant, avec soupape de surpression incorporée. Taille de ferme-porte 3/2.
Ferme-porte à pignon et crémaillère avec force de fermeture réglable par changement de la position sur le groupe de perçage.
Finition alu brossé

10.6 Selecteur de porte

Fourniture et pose d'un sélecteur de porte pour les portes à 2 vantaux

10.7 Remise en état

Vérification de l'état, du fonctionnement et de l'étanchéité. Lubrification des charnières, contrôle des fermetures et des joints.

11 BORNE INCENDIE

Travaux à réaliser pour la résidence Parc Loubet à l'adresse 65 avenue Henri Loubet, 13127 VITROLLES

11.1 Mesure Débit Pression

L'Entrepreneur devra réaliser la mesure du débit et de la pression d'un poteau incendie, avec établissement d'un rapport d'intervention hydraulique avec les mesures.

11.2 Poteau hydraulique

L'Entrepreneur devra prévoir le remplacement d'un poteau existant, avec dépose et évacuation des éléments existants et fourniture et pose d'un nouveau poteau incendie avec une pression de 60 m³/h et un débit de 1 bar
Diamètre nominal : DN 100
Et fourniture d'un rapport de mesure hydraulique

12 ASTREINTE

12.1 Astreinte obligatoire

Astreinte obligatoire : Intervention sous 24h en cas de panne ou de dysfonctionnement signalé.

1. SECURITE INCENDIE

13 PASSAGE ANNUEL

L'Entrepreneur devra chiffrer un passage annuel (un fois par an) obligatoire dans tous les immeubles IN'LI PACA & CORSE, pour la vérification annuelle des différents équipements cités ci-dessus

13.1 Déplacement :

13.1.1 Déplacement (moins de 50 km)

Le prix rémunère forfaitairement les frais liés au déplacement aller-retour du personnel et du matériel pour intervention sur un chantier situé à moins de 50 km du siège de l'entreprise ou de son dépôt

13.1.2 Déplacement (plus de 50 km)

Le prix rémunère au km des frais liés au déplacement aller-retour du personnel et du matériel pour chantier situé à plus de 50 km du siège ou dépôt de l'entreprise, y compris les sujétions de transport longue distance, péages, stationnement et frais de route.

13.2 Forfait à l'unité :

Un rapport détaillé doit être rempli après chaque intervention, incluant :

Date et heure de l'intervention.
Liste des équipements contrôlés et état de chaque équipement (conforme/non conforme).
Liste des interventions réalisées (réparations, remplacements).
Signature du technicien et du responsable du site.

Liste des équipements :
Voir ci-dessous.

13.2.1 EXTINCTEURS

- 13.2.1.1 Extincteur à eau pulvérisée avec additif, 6 litres
- 13.2.1.2 Extincteur à eau pulvérisée avec additif, 9 litres
- 13.2.1.3 Extincteur à poudre ABC, 6 kg
- 13.2.1.4 Extincteur à poudre ABC, 9 kg
- 13.2.1.5 Extincteur à poudre ABC, 50 kg
- 13.2.1.6 Extincteur à poudre Bicarbonate, 6 kg
- 13.2.1.7 Extincteur à gaz carbonique (CO2), 2 kg
- 13.2.1.8 Extincteur à gaz carbonique (CO2), 5 kg
- 13.2.1.9 Bac à sable
- 13.2.1.10 Plaque pour extincteur

13.2.2 PLAN D'EVACUATION

- 13.2.2.1 Format A4
- 13.2.2.2 Format A3
- 13.2.2.3 Format A2

1. SECURITE INCENDIE

13.2.3 DESENFUMAGE

13.2.3.1 Ouvrant de désenfumage escalier, dimension : 1 000 x 1 000

13.2.3.2 Protection antichute, dimension : 1 000 x 1 000

13.2.3.3 Commande désenfumage

13.2.4 SYSTEME DE SECURITE INCENDIE

13.2.4.1 Tableau

13.2.4.2 Centralisateur

13.2.4.3 Détecteurs ioniques de fumée

13.2.4.4 Détecteurs thermostatiques

13.2.4.5 Socle S4

13.2.4.6 Déclencheurs manuels

13.2.4.7 Indicateur d'action

13.2.4.8 Sirènes

13.2.4.9 Maintien magnétique

13.2.5 BLOCS DE SECOURS

13.2.5.1 Blocs "Sortie de secours"

13.2.5.2 Blocs Balisage

13.2.5.3 Batterie

13.2.6 PORTE COUPE-FEU

13.2.6.1 Porte 1 vantail coupe-feu 1/2 h

13.2.6.2 Porte 1 vantail coupe-feu 1 h

13.2.6.3 Porte 2 vantaux coupe-feu 1/2 h

13.2.6.4 Porte 2 vantaux coupe-feu 1 h

13.2.6.5 Ferme porte

13.2.6.6 Selecteur de porte

13.2.7 BORNE INCENDIE

13.2.7.1 Poteau hydraulique